

## DÉLIBÉRATION N°20170165 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/11/2017

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 27 octobre 2017 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 29 présents, 6 absents représentés, 4 absents, à savoir :

### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 18 h 53) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 17) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL (à partir de 20 h 45) ; Mme Juliette BERNALIER (à partir de 18 h 39) ; M. Pierre DECLINE ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18 h 41) ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 53) ; Mme Béatrice COFFY (à partir de 19 h 10) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18 h 50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO (à partir de 20 h 49) ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO ; M. Fabrice GUERET

### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Andonella FLECHET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 18 h 53) ;  
M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19 h 17) ;  
M. Christophe ORIOL a donné procuration à M. Pierre DECLINE (jusqu'à 20 h 45) ;  
Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER ;  
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Evelyne FIORELLO (jusqu'à 19 h 10) ;  
M. Alain BARBASSO a donné procuration à Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (jusqu'à 20 h 49).

### ABSENTES

Mme Juliette BERNALIER (jusqu'à 18 h 39) ;  
Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18 h 41) ;  
Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 53) ;  
Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 18 h 50).

### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Pascale OFFREY.

**URBANISME - SITE NOVACIÉRIES - ACQUISITION DE PARCELLES NON BÂTIES  
À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHÔNE-ALPES**

**M. Jean-Luc DEGRAIX** expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'acquisition de l'ensemble de l'ex site GIAT Industries une convention entre l'EPORA, la ville de Saint-Chamond et Saint-Etienne Métropole a été signée le 13 avril 2006, suivie d'un avenant n°1 en date du 26 novembre 2007 et d'un avenant n°2 en date du 4 février 2013.

Certaines parcelles de terrains, acquises par l'EPORA en 2007 n'ont pas encore été rétrocédées à la commune.

Il convient donc de régulariser la situation.

Ainsi, les parcelles 111 AC 398, CD 13 et CD 16 doivent être rétrocédées à la commune. Il s'agit de parcelles non-bâties correspondant à des délaissés de voiries.

Le prix de vente est fixé à 16 970,53 €.

L'acte de vente sera rédigé en l'étude de Maître Déléage.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

Monsieur le Maire ne participe pas au vote

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'achat des parcelles 111 AC 398, CD 13 et CD 16 à l'EPORA au prix de 16 970,53 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes démarches et à signer tous actes nécessaires à la réalisation de la transaction,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 204, article 204172.

-----oooOoo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 7 novembre 2017

Le maire,

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20171106-dl20170165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2017